



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

apprentis

Question écrite n° 67491

Texte de la question

M. Charles Ehrmann demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui préciser comment les 35 heures pourront s'appliquer aux contrats d'apprentissage sans remettre en cause la qualité de l'enseignement dispensé. Il lui demande de lui préciser les dispositions qui sont prévues dans le cadre de ces contrats, en concertation avec M. le ministre chargé de l'enseignement technique.

Données clés

Auteur : [M. Charles Ehrmann](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67491

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5879